



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/COP/14/1/Add.2  
18 septembre 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

### CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA

Neuvième réunion

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Troisième réunion

Sharm El-Sheikh, Egypt, 17-29 novembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

### PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX

*Note de la Secrétaire exécutive*

1. La Secrétaire exécutive présente dans cette note un plan pour la tenue de trois réunions concomitantes : a) la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, b) la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, et c) la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

2. L'annexe I donne un aperçu de l'organisation proposée des réunions concomitantes, et l'annexe II présente les différents points de l'ordre du jour des réunions. L'annexe III énumère les questions qui pourraient être examinées en proximité ou conjointement.

3. L'approche générale adoptée pour tenir les réunions en parallèle est la même que celle suivie à la treizième réunion de la Conférence des Parties, à la huitième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la troisième réunion des Parties au Protocole de Nagoya en 2016. Conformément à la recommandation SBI 2/15, les travaux ont été organisés sur la base des enseignements tirés des réunions susmentionnées et des informations contenues dans la note de la Secrétaire exécutive concernant l'examen de la tenue de réunions parallèles de la Conférence des Parties et des réunions des Parties aux protocoles ainsi que dans les autres notes explicatives connexes<sup>1</sup>.

\* CBD/COP/14/1; CBD//MOP/9/1 et CBD/NP/MOP/3/1

<sup>1</sup> CBD/SBI/2/INF/1 et INF/2.

**II. PLAN DE LA TENUE SIMULTANÉE DE LA QUATORZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION, DE LA NEUVIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA ET DE LA TROISIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA**

**A. Ouverture des réunions**

3. Un représentant du Gouvernement mexicain, président de la treizième réunion de la Conférence des Parties, déclarera ouverte la quatorzième réunion de la Conférence des Parties le samedi 17 novembre et invitera la Conférence des Parties à élire son président. Comme le veut la tradition, le représentant du Gouvernement mexicain, hôte de la réunion, devrait être élu à la présidence de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties (CdP 14).

4. Conformément à l'article 21 des règles de procédure, le mandat du nouveau président débute immédiatement après son élection, et comme l'Egypte est également Partie au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya, le président devient automatiquement membre et président du Bureau existant, qui sert également de Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya. Par conséquent, le nouveau président devient également président des réunions des Parties aux Protocoles et à ce titre, le président procède alors à l'ouverture de la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena (CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena) et de la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (CdP-RdP-3 au Protocole de Nagoya).

5. Après avoir procédé à l'ouverture de la CdP-14, de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena et de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya, le président réunira une plénière mixte afin d'entendre les allocutions. Le président devrait d'abord présenter les résultats ou les progrès dans les délibérations du segment de haut niveau, ce qui est prévu pour les 14 et 15 novembre. Une plénière mixte entendra ensuite les courtes allocutions prononcées au nom des groupes régionaux et de certaines organisations observatrices. Les groupes régionaux et les observateurs seront invités à présenter des déclarations consolidées couvrant la Convention et les Protocoles. Les réunions seront alors ajournées jusqu'au lendemain.

**B. Plénières**

6. Les sessions des réunions reprendront le matin du samedi 17 novembre. La Conférence des Parties adoptera d'abord son ordre du jour, conviendra de l'organisation des travaux proposée pour les réunions concomitantes, formera deux groupes de travail afin de débattre de tous les points à l'exception de ceux qui seront abordés en plénière et établira un comité de budget, et nommera le président de chaque groupe de travail,<sup>2</sup> et le président du comité de budget.

7. Le président invitera ensuite dans l'ordre, la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena et la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya à adopter leur ordre du jour respectif, à convenir de l'organisation des travaux proposée pour les réunions concomitantes, à donner leur appui aux groupes de travail et au comité de budget formés par la Conférence des Parties et à confier des points de leur ordre du jour respectif aux groupes de travail, selon qu'il convient.

8. Au cours de cette session, un certain nombre de points à l'ordre du jour de la Conférence des Parties et de chacune des CdP-RdP seront examinés. Un rapport unique sur la vérification des pouvoirs des représentants sera remis par le Bureau dans le contexte du point 3 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 3 de l'ordre du jour de chaque CdP-RdP. La CdP abordera également les Questions en instance au titre du point 4 de son ordre du jour. Le rapport de la Secrétaire exécutive portera sur le

---

<sup>2</sup>Dans l'éventualité où le président représente un pays non-Partie à l'un ou les deux Protocoles, un remplaçant sera élu parmi les Parties au Protocole afin d'assumer la présidence du ou des deux Protocoles.

point 7 de la CdP et le point 6 de l'ordre du jour des réunions CdP-RdP (administration de la Convention et des Protocoles, et questions budgétaires). La Secrétaire exécutive présentera aussi son rapport sur les réunions préparatoires et intersessions régionales, dont les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion, abordant ainsi le point 6 de l'ordre du jour de la CdP, le point 4 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et le point 4 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya. Les CdP-RdP au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya entendront également les rapports de leurs comités de conformité respectifs. Cependant, les questions de fond soulevées dans les rapports desdits comités seront renvoyées aux groupes de travail.

9. Les réunions seront alors ajournées afin que les groupes de travail puissent commencer leurs travaux.

10. La deuxième plénière est prévue pour le 22 novembre matin. Cette session examinera les progrès accomplis dans les travaux des deux groupes de travail et les projets de décisions préparés pour adoption.

11. La troisième séance plénière, prévue dans l'après-midi du 22 novembre, a également pour objet d'examiner les progrès réalisés par les groupes de travail et d'examiner les projets de décision pour adoption, ainsi que les questions de procédure et d'organisation.

12. La quatrième plénière aura lieu le dernier jour des réunions, le 29 novembre matin. La CdP et les CdP-RdP aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya adopteront les projets de décisions qui leur auront été soumis par leurs organes directeurs respectifs, les groupes de travail et le comité de budget; examineront les autres questions de leurs ordres du jour respectifs, s'il y a lieu (point 20 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, point 20 de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya, et point 29 de la réunion de la Conférence des Parties) et adopteront leurs rapports de réunion respectifs.

13. Les représentants des groupes régionaux et autres délégations seront ensuite invités à dire un dernier mot sur des sujets reliés à l'une ou plusieurs réunions, s'ils le désirent. Après ces allocutions, le président déclarera closes les différentes réunions.

### C. Groupes de travail

14. La plupart des questions aux ordres du jour des différentes réunions seront débattues par les deux groupes de travail, à l'exception de certains points précis qui seront abordés en plénière. Après avoir conclu leurs travaux, les groupes de travail soumettront une série de projets de recommandation à la Conférence des Parties, à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, comme il convient.

15. Chaque groupe de travail devra consacrer le temps nécessaire à chaque point à l'ordre du jour dont il doit débattre. Tous les points aux différents ordres du jour portant sur des sujets semblables ou connexes seront débattus à proximité par le même groupe de travail, comme le veut l'organisation des travaux adoptée. Par conséquent, les documents de séance sur des sujets semblables ou connexes au titre de la Convention ou de ses Protocoles seront également examinés à proximité. Par exemple, l'examen d'un document de séance par les Parties au Protocole suivrait immédiatement l'examen d'un document de séance sur un sujet connexe par les Parties à la Convention, et vice versa.

16. Certains points seront également proposés aux fins d'examen conjoint lorsque les décisions découlant de cet examen seront d'intérêt pour toutes les réunions. Dans certains cas, certains aspects d'un point examiné conjointement pourraient tirer profit d'une démarche plus intégrée, de sorte que toutes les délibérations qui s'en suivraient et les compréhensions que celles-ci engendreraient feraient en sorte que les décisions adoptées soient plus cohérentes et conséquentes et facilitent la mise en œuvre des trois instruments. La présentation et l'examen conjoints de certains points amélioreront l'efficacité de la tenue de ces réunions et favoriseront le foisonnement des idées pendant les délibérations. Cependant, toute décision ou élément de décision découlant d'un examen conjoint devra être adopté par organe.

17. La plénière et les groupes de travail peuvent aussi former des groupes de contact, au besoin, afin de traiter de questions spécifiques.

**D. Gestion des points à l'ordre du jour**

18. Étant donné que la CdP et les réunions des Protocoles se tiendront en parallèle sur une période de deux semaines, il conviendra de simplifier la procédure dans la mesure du possible, tout en préservant la pleine intégrité des processus de prise de décisions.

19. Par conséquent, le Bureau et le Secrétariat proposent que le temps limité accordé aux délibérations soit utilisé principalement pour aborder les questions nouvelles ou non résolues, y compris les textes entre parenthèses carrées figurant dans les projets de décisions soumis par les organes subsidiaires à composition non limitée (l'Organe subsidiaire chargé de l'application, l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques, et le Groupe de travail sur l'article 8 j)), ainsi que les questions qui n'ont pas encore été abordées au niveau intergouvernemental.

20. Il est proposé que les déclarations générales qui reprennent des points déjà soulevés et discutés par l'un des organes subsidiaires soient évitées, surtout pour ce qui est des questions pour lesquelles un projet de décision exhaustif a déjà été préparé par l'un de ces organes subsidiaires. Le président pourrait proposer de ne pas donner la parole pour des déclarations lorsque ces points sont examinés pour la première fois dans les groupes de travail, mais plutôt suggérer que les projets de décisions pertinents, distribués d'avance soient convertis en document de séance afin de faciliter les discussions sur le contenu des textes dans une session ultérieure<sup>3</sup>. Lorsqu'il y a un nombre restreint de questions à résoudre, le président pourrait renvoyer le point à un groupe de contact ou autre pour des discussions informelles.

21. Les Parties sont invitées à tenir compte de ces plans en préparant leurs interventions. Des informations plus détaillées à cet égard seront communiquées.

**E. Questions techniques**

22. Les États non Parties au Protocole de Cartagena et/ou au Protocole de Nagoya assisteront en qualité d'observateurs à l'examen des questions relatives au Protocole et ce, lors des plénières et des sessions des groupes de travail. Des mesures techniques doivent être prises afin de distinguer les pays Parties des pays non Parties au cours des délibérations, et d'aider les présidents des réunions et des groupes de travail. Pour les points à l'ordre du jour spécifiques à l'un ou l'autre des Protocoles, l'ordre des interventions donnera la priorité aux Parties au Protocole en question.

23. L'attribution des sièges lors des réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles sera le même que pour la réunion de la Conférence des Parties, pour des raisons techniques.

24. Tous les documents des réunions, y compris les documents de session, seront disponibles sur le site Web créé pour les réunions. Tous les efforts seront déployés afin que les annonces concernant les réunions soient affichées sur les écrans et sur le site Web des réunions, dans des délais raisonnables.

---

<sup>3</sup> Les projets de décisions sont présentés à l'avance dans les documents CBD/COP/14/2, CBD/CP/MOP/9/1/Add.2 et CBD/NP/MOP/3/1/Add.2.

*Annexe I***PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX DES RÉUNIONS CONCOMITANTES**

Date	Plénière/ Groupe de travail I	Plénière/ Groupe de travail II
Samedi 17 novembre matin	1    1    1    Ouverture de la réunion 2    2    2    Questions d'organisation (ordre du jour, Bureau, organisation des travaux) 3    3    3    Vérification des pouvoirs 4              Questions en suspens 5              Date et lieu des futures réunions 6    4    4    Rapports des organes subsidiaires (SBI, SBSTTA, WG8j) 7    5    5    Rapports des comités d'examen du respect des dispositions des protocoles 6    6    Administration de la Convention et de ses protocoles et budgets des fonds d'affectation spéciale	
Samedi 17 novembre après-midi*	8              Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. 7    Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya	27              Biologie synthétique 15    Évaluation des risques et gestion des risques 16    Mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence 17    Transit et utilisations en milieu confiné d'organismes vivants modifiés
Dimanche 18 novembre matin	18              17    Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. 18    Instruments internationaux spécialisés en matière d'APA 19    Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10).	18              Considérations socio-économiques 19    Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation. 28    Responsabilité et réparation
Dimanche 18 novembre après-midi	<i>Plénière comme nécessaire</i>	
	9    7    8    Mobilisation des ressources et mécanisme de financement. 10   8    9    Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique. 12    Mesures prises pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.	22              Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux. 21    Biodiversité et changements climatiques 20    Gestion durable de la faune sauvage. 23    Conservation et utilisation durable des pollinisateurs.
Lundi 19 novembre matin	11   9    10   Gestion des connaissances, communication et centres d'échange. 12   10   11   Mécanismes d'établissement, d'évaluation et d'examen des rapports nationaux 13   11   13   Renforcement de l'intégration de la convention et de ses protocoles en matière d'APA et des risques biotechnologique 5      Rapport du comité chargé du respect des obligations.	19              Article 8j) et dispositions connexes. 13    Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles concernant l'article 8j) et les dispositions connexes. 16    Deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
Lundi 19 novembre après-midi	14   12   14   Coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives. 15   13   15   Examen de l'efficacité des	24              Planification spatiale, aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone. 25    Diversité biologique marine et côtière.

	processus de la Convention et de ses protocoles			Espèces exotiques envahissantes.
Mardi 20 novembre matin	<b>17</b> <b>14</b> <b>16</b> Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050, dialogues sur la vie en harmonie avec la nature" et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020			
	<b>Plénière/ Groupe de travail I</b>			<b>Plénière/ Groupe de travail II</b>
Mardi 20 novembre après-midi	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Mercredi 21 novembre matin	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Mercredi 21 novembre après-midi	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Jeudi 22 novembre matin	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Jeudi 22 novembre après-midi	<b>2</b> <b>2</b> <b>2</b> <b>3</b> <b>3</b> <b>3</b> Questions d'organisation (élection du Bureau) Vérification des pouvoirs Rapports des groupes de travail Examen des projets de décision pour adoption			
Dimanche 25 novembre matin	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Dimanche 25 novembre après-midi	<b>Plénière comme nécessaire</b> Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Lundi 26 novembre matin	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Lundi 26 novembre après-midi	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Mardi 27 novembre matin	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Mardi 27 novembre après-midi	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Mercredi 28 novembre matin	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Mercredi 28 novembre après-midi	Examen des documents de séance pour approbation			Examen des documents de séance pour approbation
Jeudi 29 novembre matin	Examen des projets de décision pour adoption selon que de besoin			
Jeudi 29 novembre après-midi	<b>Examen des projets de décision pour adoption selon que de besoin</b> <b>29</b> <b>20</b> <b>20</b> Autres questions. <b>20</b> <b>21</b> <b>21</b> Adoption du rapport. <b>31</b> <b>22</b> <b>22</b> Clôture de la réunion			

*Annexe II*

**ORGANISATION PRELIMINAIRE DES TRAVAUX PROPOSEE POUR LA QUATORZIEME REUNION  
DE LA CONFERENCE DES PARTIES, LA NEUVIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES  
PARTIES SIEGEANT EN TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA  
ET LA TROISIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES SIEGEANT EN TANT QUE  
REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA**

Samedi, 17 novembre 10h – 13h.	<b>Plénière</b>
	<p><b>COP 13</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la réunion.</li> <li>2. Questions d'organisation.</li> <li>3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.</li> <li>4. Questions en suspens.</li> <li>5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.</li> <li>6. Rapports des réunions intersessions et des réunions régionales préparatoires.</li> <li>7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention.</li> </ul>
	<p><b>CP/MOP 9</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la réunion.</li> <li>2. Organisation de la réunion.</li> <li>3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena.</li> <li>4. Rapports des organes subsidiaires.</li> <li>5. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.</li> <li>6. Administration du Protocole et budget des Fonds d'affectation spéciale.</li> </ul>
	<p><b>NP/MOP 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la réunion.</li> <li>2. Questions d'organisation.</li> <li>3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.</li> <li>4. Rapports des organes subsidiaires.</li> <li>5. Rapport du Comité de conformité (article 30).</li> <li>6. Administration du Protocole et budget pour les fonds d'affectation spéciale.</li> </ul>

	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
Samedi 17 novembre 13h – 18h.	<p><b>COP 14</b> 8. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 7. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole (article 31).</p>	<p><b>COP 14</b> 27. Biologie synthétique.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 15. Évaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16). 16. Mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence (article 17). 17. Transit et utilisations en milieu confiné d'organismes vivants modifiés (article 6).</p>
Dimanche 18 novembre 10h – 13h.	<p><b>COP 14</b> 18. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 17. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. 18. Instruments internationaux spécialisés en matière d'accès et de partage des avantages dans le contexte de l'article 4, paragraphe 4 du Protocole de Nagoya. 19. Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10).</p>	<p><b>CP/MOP 9</b> 18. Considérations socio-économiques (article 26). 19. Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.</p> <p><b>28. Responsabilité et réparation</b></p>
	Plénière comme nécessaire	

	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
Dimanche 18 novembre 15h – 18h.	<p><b>COP 14</b> 9. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 7. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 8. Mécanisme de financement et ressources financières (article 25).</p> <p><b>COP 14</b> 10. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique.</p> <p><b>CP/MOP-9</b> 8. Renforcement des capacités (article 22).</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 9. Mesures d'aide à la création et au renforcement des capacités (article 22). 12. Mesures prises pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (article 21).</p>	<p><b>COP 14</b> 22. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux. 21. Biodiversité et changements climatiques. 20. Gestion durable de la faune sauvage. 23. Conservation et utilisation durable des pollinisateurs.</p>

	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
Lundi 19 novembre 10h – 13h.	<p><b>COP 14</b> 11. Gestion des connaissances et communication.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 9. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (article 20).</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 10. Le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et l'échange d'informations (article 14).</p> <p><b>COP 14</b> 12. Mécanismes d'établissement, d'évaluation et d'examen des rapports nationaux.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 10. Suivi et établissement des rapports (article 33) et évaluation et examen de l'efficacité du Protocole (article 35).</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 11. Suivi et établissement de rapports (article 29).</p> <p><b>COP 14</b> 13. Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles concernant les dispositions relatives à l'APA, à la prévention des risques biotechnologiques, et à l'article 8j) et aux dispositions connexes.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 11. Renforcement de l'intégration au titre de la Convention et de ses Protocoles, pour ce qui est des dispositions concernant la prévention des risques biotechnologiques.</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 13. Accroissement de l'intégration au titre de la Convention et de ses Protocoles concernant les dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 11. Rapport du Comité chargé du respect des obligations – Questions nouvelles</p>	<p><b>COP 14</b> 19. Article 8j) et dispositions connexes.</p> <p>13. Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles concernant les dispositions relatives à l'APA, à la prévention des risques biotechnologiques, et à l'article 8j) et aux dispositions connexes.</p> <p>16. Deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.</p>

	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
Lundi 19 novembre 15h – 18h.	<p><b>COP 14</b> 14. Coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 12. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives.</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 14. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives.</p> <p><b>COP 14</b> 15. Examen de l'efficacité des processus de la Convention et de ses protocoles.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 13. Examen de l'efficacité des structures et des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 15. Examen de l'efficacité des structures et des processus</p>	<p><b>COP 14</b> 24. Planification spatiale, aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone.</p> <p>25. Diversité biologique marine et côtière.</p> <p>26. Espèces exotiques envahissantes.</p>
Mardi 20 novembre 10h – 13h.	<p><b>COP 14</b> 17. Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.</p> <p><b>CP/MOP 9</b> 14. Préparation des textes qui feront suite au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et au Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (2011-2020).</p> <p><b>NP/MOP 3</b> 16. Préparation du suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.</p>	
Mardi 20 novembre 15h – 18h.	<i>Examen des documents de séance</i>	<i>Examen des documents de séance</i>
Mercredi 21 novembre 10h – 13h.	<i>Examen des documents de séance</i>	<i>Examen des documents de séance</i>
Mercredi 21 novembre 15h – 18h.	<i>Examen des documents de séance</i>	<i>Examen des documents de séance</i>
Jeudi 22 novembre 10h – 13h.	<i>Examen des documents de séance</i>	<i>Examen des documents de séance</i>

	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
Jeudi 22 novembre 15h – 18h.	<p><b>COP-14</b> 2. Questions d'organisation. <b>CP/MOP 9</b> 2. Questions d'organisation. <b>NP/MOP 3</b> 2. Questions d'organisation. <b>COP-14</b> 3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties. <b>CP/MOP 9</b> 3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena. <b>NP/MOP 3</b> 3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Rapports des groupes de travail Examen des projets de décision pour adoption</p>	
Dimanche 25 novembre 10h – 13h.	Examen des documents de séance pour approbation	Examen des documents de séance pour approbation
Dimanche 25 novembre 15h – 18h.	<p>Plénière comme nécessaire Examen des documents de séance pour approbation</p>	Examen des documents de séance pour approbation
Lundi 26 novembre 10h – 13h.	Examen des documents de séance pour approbation	Examen des documents de séance pour approbation
Lundi 26 novembre 10h – 13h.	Examen des documents de séance pour approbation	
Mardi 27 novembre 15h – 18h.	Examen des documents de séance pour approbation	Examen des documents de séance pour approbation
Mercredi 28 novembre 10h – 13h.	Examen des documents de séance pour approbation	Examen des documents de séance pour approbation
Mercredi 28 novembre 15h – 18h.	Examen des documents de séance pour approbation	Examen des documents de séance pour approbation

	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
Jeudi 29 novembre 10h – 13h.	Examen des projets de décision pour adoption	
Jeudi 29 novembre 15h – 18h.	29. Autres questions. 20. Autres questions. 20. Autres questions. 30. Adoption des rapports. 21. Adoption du rapport. 21. Adoption du rapport. 31. Clôture de la réunion. 22. Clôture de la réunion. 22. Clôture de la réunion.	

\* L'ordre des séances plénières devra peut-être être modifié pour assurer une chronologie appropriée de l'adoption des décisions par les organes respectifs.

*Annexe III***POINTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉS EN PROXIMITÉ OU CONJOINTEMENT**

Les points à l'ordre du jour ou élément de points à l'ordre du jour suivants sont proposés aux fins d'examen à proximité ou conjoint par la plénière des réunions et/ou le groupe de travail, comité ou groupe de contact compétent :

*a) Points à l'ordre du jour proposés aux fins d'examen par la CdP*

*Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties* (Point 5 de l'ordre du jour de la CdP-14). La date et le lieu des futures réunions seront déterminés par la CdP. Les CdP-RdP ont décidé que leurs réunions se tiendraient en parallèle avec les réunions de la CdP.

*b) Points à l'ordre du jour proposés aux fins d'examen conjoint par la CdP, CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena et CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya* : Les décisions au titre de ces points ont des éléments communs; un examen conjoint permettra de maintenir la cohérence nécessaire entre les trois organes.

i) *Vérification des pouvoirs des représentants* (point 3 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 3 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 3 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya). Un rapport unique sera présenté par le Bureau. Chaque organe adoptera le rapport;

ii) *Questions budgétaires* (point 7 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 6 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 6 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya). Il est prévu que les négociations sur les budgets pour les trois organes seront entreprises par le même groupe de contact. Certains éléments de la décision devraient être communs (tels que coûts partagés et coûts communs, examen du fonctionnement du Secrétariat), tandis que d'autres seront spécifiques à chaque organe. La plénière de chaque organe adoptera son budget;

*c) Points à l'ordre du jour proposés aux fins d'examen par la CdP avec recommandations des CdP-RdP*

*Questions relatives au mécanisme financier* (point 9 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 7 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 8 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya). La Conférence des Parties fournira l'orientation au mécanisme financier, en tenant compte des éléments d'orientation, et d'autres recommandations, proposés par les CdP-RdP aux Protocoles;

*d) Points à l'ordre du jour proposés aux fins d'examen à proximité* : Bien que les points au titre de l'ordre du jour de chaque organe soient indépendants, ils seront examinés en proximité afin de faciliter les synergies :

i) *Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.* (point 17 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 14 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 16 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya);

ii) *Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique.* (point 10 de l'ordre du jour de la CdP-14, points 8 de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 9 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya);

iii) *Gestion des connaissances et communication.* (point 11 de l'ordre du jour de la CdP 14, point 9 CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 10 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya);

- iv) *Coopération* (point 14 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 12 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 14 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya).
  - v) Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles. (point 13 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 11 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 13 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya)
  - vi) Examen de l'efficacité des processus de la Convention et de ses protocoles. (point 15 de l'ordre du jour de la CdP-14, point 13 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 9 au Protocole de Cartagena, et point 15 de l'ordre du jour de la CdP-RdP 3 au Protocole de Nagoya)
-